

TAXE D'APPRENTISSAGE

Année 2012 – salaires 2011



Association Interprofessionnelle pour le
Développement de l'Apprentissage

75017 Paris

Nous contacter :

Tél. 01 56 79 27 23 Fax 01 56 79 27 39
numéro vert : 0800 428 000
mail : info@aida-fr.com

Site : www.aida-fr.com

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

N°

Raison sociale :

Siret :

NAF :

Effectif au 31 décembre 2011

Adr 1 :

nombre de salariés :

nombre d'apprentis :

Adr 2 :

Si effectif \geq à 250 se reporter au bas de la page

CP :

Ville :

CABINET COMPTABLE :

Personne à contacter

Nom :

Tél :

E-mail :

Fax :

CDM

VERSEMENT TOTAL – si apprentis et/ou reversements aux écoles, compléter le verso

si présence d'apprentis et case **S** < à 6 fois le SMIC annuel, vous êtes exonéré de versement. (nous consulter)

S

€

Salaires bruts 2011 (base sociale)

X 0,50 % = taxe brute

Ou % Si dépts 57,67,68

A

€

CADRE A COMPLETER SEULEMENT SI EFFECTIF \geq 250

Suite aux nouvelles dispositions de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 applicables en 2012, le taux de la taxe d'apprentissage due par les entreprises de 250 salariés et plus, est majoré de 0,05% à 0,30% selon les cas.

Nous contacter au : 0 800 428 000 ou consulter ces nouvelles dispositions à la page « accueil » de notre site : aida-fr.com

nombre moyen annuel de
contrats d'apprentissage :

nombre moyen annuel de
contrats de professionnalisation :

S

€

Salaires bruts 2011 (base sociale)

Ou

..... % (Loi n°2006-396)

X

..... %

A'

€

Déductions des frais de stage (Limitées à 4% de la taxe brute A)

Jours de formation « catégorie A »

X

€

Par Jour =

Jours de formation « catégorie B »

X

€

Par Jour =

Jours de formation « catégorie C »

X

€

Par Jour =

B

€

Montant taxe nette (C = A+A'-B)

C

€

S

€

Salaires bruts 2011 (base sociale)

X 0,18 % = C.D.A.

D

€

MONTANT A REGLER (E = C+D) avant le 01/03/12

E

€

chèque n°

à libeller à l'ordre d'AIDA + bordereau de calcul à renvoyer

virement

n°siret obligatoire sur l'ordre de virement + bordereau de calcul à renvoyer

RIB : 13369 00006 60491501013 31 - Banque Martin Maurel

IBAN : FR76 1336 9000 0660 49150101331 BMMFR2A

VERSEMENT PARTIEL

vous devez vous acquitter des formalités fiscales auprès de votre recette des impôts

indiquer la ventilation de votre versement

F.N.D.M.A.	Quota	catégorie A	catégorie B	catégorie C
<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>
Dont Concours Financiers	→	<input type="text"/>	loi n° 2006-396 <input type="text"/>	C.D.A. <input type="text"/>
Montant à verser			P	<input type="text"/>
			€	

REGIME GENERAL – VERSEMENT GLOBAL

calcul des soldes affectables facultatif- départements 57, 67, 68 et Dom ⇒ nous consulter

AU TITRE DU QUOTA

QUOTA = taxe brute (A) X%	F	<input type="text"/>	€
F.N.D.M.A. = taxe brute (A) x 22 %	G	<input type="text"/>	€
CONCOURS FINANCIERS	H	<input type="text"/>	€
SOLDE AFFECTABLE I = (F-G-H)	I	<input type="text"/>	€

AU TITRE DU BAREME

Montant taxe brute	A	<input type="text"/>	€
Déductions frais de stage	B	<input type="text"/>	€
QUOTA = taxe brute (A) X%	F	<input type="text"/>	€
SOLDE AFFECTABLE J = (C-B-F)	J	<input type="text"/>	€

LISTE DES APPRENTIS

joindre les copies des contrats d'apprentissage uniquement pour les contrats en cours au 31/12/2011
 Un contrat de **professionnalisation** n'est pas un contrat d'apprentissage

nom et prénom de l'apprenti	cadre réservé	nom et adresse du CFA d'accueil	N° contrat	Date du contrat	
				début	fin

REVERSEMENTS AUX ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Cadre Réserve	nom et adresse des établissements bénéficiaires	SOMMES A AFFECTER AUX ECOLES			
		AU TITRE DU QUOTA limité au solde I	AU TITRE DU BAREME limité au solde J		
			cat. A	cat. B	cat. C

Ce formulaire est à retourner accompagné de votre règlement avant le 1^{er} mars

merci de bien vouloir conserver une copie de ce document